



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE UN



OCT 4 1982

Distr.
GENERALE
S/15442
1er octobre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 23 SEPTEMBRE 1982 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ITALIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Italie procède actuellement, en étroite collaboration avec ses alliés américains et français, ainsi qu'avec le Gouvernement libanais, à l'évaluation des aspects juridiques et opérationnels de l'envoi à Beyrouth dans un très proche avenir, d'une force multinationale de maintien de la paix chargée de fournir l'assistance voulue au Gouvernement libanais et à ses forces armées dans la région de Beyrouth.

L'objectif des trois pays participants est de faciliter le rétablissement de la souveraineté et de l'autorité du Gouvernement libanais dans la région de Beyrouth et d'empêcher de nouvelles explosions de violence comme celles qui se sont produites tout récemment avec les résultats tragiques que l'on sait.

Des renseignements supplémentaires vous seront transmis dès que cette initiative aura été mise au point; toutefois, le Gouvernement italien tient à vous faire savoir dès à présent qu'il demandera qu'il soit dûment fait mention de l'Organisation des Nations Unies et notamment de la résolution 521 (1982) du Conseil de sécurité dans le texte de l'accord.

En conclusion, nous tenons à souligner que notre participation à la Force multinationale est inspirée, comme la dernière fois, par les objectifs de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Umberto LA ROCCA